

5 mai 2020

Province de Québec
Municipalité du Canton de Hope
MRC de Bonaventure

A une session régulière du Conseil Municipal du Canton de Hope, dans le comté de Bonaventure, tenue à huis clos par conférence téléphonique, ce cinquième jour du mois de mai de l'an deux mil vingt, à dix-neuf heure, sont présents :

Laurette Chapados
Claude Roussy
Magella Grenier
Delisca Doucet
Rejean Desroches
Patricia Delarosbil

Tous conseillers et tous présents sous la présidence du Maire Monsieur Hazen Whitton.

La directrice générale est aussi présente.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSÉDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présence soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par conférence téléphonique.

50-2020

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Delisca Doucet et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet d'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

51-2020

ACCEPTATION ET SUIVI DU PROCÈS VERBAL DU 7 AVRIL 2020

Il est proposé par Claude Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers que les minutes du 7 avril 2020 soient acceptées telles que rédigées.

Adoptée

52-2020

COMPTES

Il est proposé par Delisca Doucet et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes certificats no 05-20 et 05A-20 au montant de 12 293.11\$ soient acceptés et la directrice générale est autorisée à les payer.

Adoptée

53-2020

DON

Il est proposé par Patricia Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers que le don suivant soit fait :

Association des personnes handicapées visuelles
25\$

Adoptée

54-2020

SITE DE MATÉRIAUX SECS

Il est proposé par Patricia Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ouverture du site soit faite le 2 mai 2020.

Adoptée

55-2020

PROJET FAIR

Il est proposé par Magella Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Hope confirme sa participation au projet FAIR 2020 et qu'elle désire utiliser son enveloppe au total.

Que Nancy Castilloux, directrice générale soit mandatée de présenter le projet à la MRC de Bonaventure.

Que Nancy Castilloux, directrice générale soit autorisée à signer tous documents concernant le projet.

Adoptée

56-2020

TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Laurette Chapados et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux 2020-01 ci-jointe et de

tous les autres documents exigés par le Ministre en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée

57-2020

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Patricia Delarosbil que la séance soit levée.

En signant le procès-verbal, le maire reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Hazen Whittom, maire

Nancy Castilloux,
Dir.gén

